

SEANCE DU 9 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	24
Nombre de Conseillers représentés	0
Nombre de Conseillers Municipaux excusé	1
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	2

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DIBAR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 3 avril 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles, Patricia Durand.

Absent excusé : Didier Gallot, Conseiller Municipal

Absentes non excusées : Nathalie Olivier, Sandra Guillemain

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Annie Pavie ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire (Annie Pavie), sollicite les Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est adopté moins les voix de Fabienne Dugas-Raveneau, T. Viaud, Etienne Péré et Frédérique Salles.

LE CONSEIL,

ADMET les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement s'élevant à 635.396,56 € et un déficit d'investissement de 540.413,88 € et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget de la crèche-halte-garderie : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement s'élevant à 55.394,33 € et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget du cinéma le Vauban : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement s'élevant à 15.801,26 €, et un excédent de clôture en investissement de 79.322,94 € et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget du camping : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement s'élevant à 9.096,41 € et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget de la caisse des écoles : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture s'élevant à 54.532,54 € et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget de la maison de santé : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture s'élevant à 2.061,87 € en fonctionnement, compte 002, et un excédent d'investissement de 847.457,39 €, compte 001 et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget « photovoltaïques » : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un déficit de clôture s'élevant à 0.49 € en fonctionnement, compte 002, et un excédent d'investissement de 3.342,53 €, compte 001 et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

Compte de gestion du budget du lotissement d'Aquitaine : **ADMET** les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2017, qui fait apparaître un excédent de clôture s'élevant à 0 € en fonctionnement, compte 002, et un déficit d'investissement de 17.677,91 €, compte 001 et **CONSTATE** que le compte de gestion de l'exercice 2017 est conforme au compte administratif 2017. **(Unanimité).**

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation des comptes administratifs de la Ville de Pons *(Il est précisé que Monsieur le Maire a quitté la salle au moment de la présentation et du vote, le doyen d'âge, Gérard Chauvet, assurant la présidence de la séance).* Les votes ont été les suivants :

☞ compte administratif de la Commune : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles)

☞ compte administratif de la crèche-halte-garderie : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles)

☞ compte administratif du cinéma le Vauban : Unanimité

☞ compte administratif du camping : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles)

☞ compte administratif de la caisse des écoles : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles)

☞ compte administratif de la maison de santé : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles)

☞ compte administratif du budget « photovoltaïques » : Unanimité

☞ compte administratif du lotissement d'Aquitaine : (19 voix pour : Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique. Salles).

DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2017 fait apparaître un excédent cumulé de **635.396,56 €**, DÉCIDE une affectation de résultat (1068) de **435.396,56 €**, DÉCIDE que le résultat reporté en fonctionnement (002) s'élève à **200.000 €**, au titre de l'année 2018 et PRÉCISE que le déficit d'investissement s'élève à **540.413,88 €**. (20 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles)

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement et ADOpte les annexes jointes au B.P. 2018. (18 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 6 voix contre : André Gasquet, Jacky Botton, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général	1.321.266,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3.436.300,00 €

65 - Autres charges de gestion courante	434.261,00 €
66 - Autres charges financières.....	261.500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	36.800,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	27.700,00 €
022 – Dépenses imprévues	19.703,00 €
Dépenses d'ordre	520.000,00 €
023 – virement à la section d'investissement	177.301,88 €
TOTAL	6.234.831,88 €

RECETTES

70 - Produits des services, domaine et vente	393.926,88 €
73 – Impôts et taxes	3.799.830,00 €
74 - Dotations, subventions, participations.....	1.598.000,00 €
75 - Autres produits de gestion	95.375,00 €
77 – Produits exceptionnels	16.700,00 €
78 – reprise provisions semi-budgétaires... ..	21.000,00 €
013 - Atténuation de charges.....	110.000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	200.000,00 €
TOTAL.....	6.234.831,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES

Restes à réaliser	259.569,00 €
001 - Déficit antérieur reporté.....	540.413,88 €
16 – Emprunts et assimilés.....	1.500.214,59 €
21 - Immobilisations corporelles.....	984.350,00 €
27 – Autres immobilisations financières	96.657,47 €
Dépenses d'ordre	96.000,00 €
020 – Dépenses imprévues.....	84.876,56 €
TOTAL	3.562.081,50 €

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

Restes à encaisser	701.723,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	435.396,56 €
024 – produits des cessions	231.000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves.....	325.000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	832.502,59 €
13 – S.D.E.E.R.	96.000,00 €
Subventions	146.500,00 €
23 – Immobilisations en cours	96.657,47 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

Virement de la section de fonctionnement	177.301,88 €
Autres recettes d'ordre.....	520.000,00 €
TOTAL	3.562.081,50 €

ADOPTE ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif du cinéma le Vauban au titre de l'exercice 2018 ;
(Unanimité) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général	65.400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	11.385,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6.500,00 €
6811 - Dotations aux amortissements	14.125,00 €
022 - Dépenses imprévues	3.401,26 €
TOTAL	100.811,26 €

RECETTES

70 - Produits services et domaines	56.200,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	28.000,00 €
77 - Produits exceptionnels	300,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	15.801,26 €
TOTAL	100.811,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

21 - Immobilisations corporelles	47.487,00 €
23 - Immobilisations en cours	41.438,00 €
Dépenses imprévues	6.035,94 €
TOTAL	108.447,94 €

RECETTES

Excédent d'investissement reporté	79.322,94 €
13 - Subventions d'investissement	15.000,00 €
040 - Opérations d'ordre	14.125,00 €
TOTAL	108.447,94 €

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif du camping au titre de l'exercice 2018. (20 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoit Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général	18.400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	25.210,00 €
022 - Dépenses imprévues	3.006,41 €
TOTAL	46.616,41 €

RECETTES

70 - Produits services et domaines	37.000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	9.096,41 €
TOTAL	46.616,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

21 - Immobilisations corporelles	2.000,00 €
23 - Immobilisations en cours	6.000,00 €
TOTAL	8.000,00 €

RECETTES

1641 Autres emprunts et dettes	8.000,00 €
--------------------------------------	------------

TOTAL 8.000,00 €

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2018 de la maison de santé tant en fonctionnement qu'en investissement. (20 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Héris, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général 13.061,87 €
65 - Autres charges de gestion courante 110,00 €
66 - Charges financières 17.000,00 €
022 - Dépenses imprévues 2.200,00 €
TOTAL 32.371,87 €

RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté 2.061,87 €
70 - Produits des services 300,00 €
75 - Autres produits de gestion 30.010,00 €
TOTAL 32.371,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES

16 - Emprunt 54.000,00 €
23 - Immobilisations en cours 1.110.000,00 €
TOTAL 1.164.000,00 €

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

Excédent d'investissement reporté 847.457,39 €
13 - Subventions d'investissement 316.542,61 €
16 - Emprunts et dettes assimilés 1.225.000,00 €
TOTAL 1.164.000,00 €

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif « photovoltaïques » de l'exercice 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement. (Unanimité) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Déficit de fonctionnement reporté 0,49 €
011 - Charges à caractère général 2.500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante 9,51 €
TOTAL 2.510,00 €

RECETTES

70 - Produits des services 2.510,00 €
TOTAL 2.510,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES

23 - Immobilisations en cours 100.000,00 €
TOTAL 100.000,00 €

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

001 – Excédent d'investissement reporté	3.342,53 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	96.657,47 €
TOTAL	100.000,00 €

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif du lotissement d'Aquitaine de l'exercice 2018 tant en fonctionnement qu'en investissement. (**20 voix pour** : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Héllis, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand - **4 contre** : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général	254.005,00 €
043 – Opérations patrimoniales	5,00 €
042 – opération d'ordre	543.365,82 €
TOTAL	797.375,82 €

RECETTES

70 – Produits des services	170.130,00 €
77 – Produits exceptionnels	101.552,91 €
042 – Opérations d'ordre	525.692,91 €
TOTAL	797.375,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES

Déficit d'investissement reporté	17.677,91 €
040 – Opérations d'ordre	525.687,91 €
TOTAL	543.365,82 €

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

040 – Opérations d'ordre	543.365,82 €
TOTAL	543.365,82 €

DÉCIDE de fixer le produit, des trois taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2018 à la somme de 2.755.057 €+ 8.772 € de taxe additionnelle = 2.763.929 € et **FIXE** comme suit les taux de chacune desdites taxes repris au tableau de l'état 1259. (**Unanimité**)

TAXES	TAUX
HABITATION	16,26 %
FONCIER BATI	25,08 %
FONCIER NON BATI	39,44 %
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	21,53 %

INDIQUE que pour le restaurant scolaire, le prix du repas sera fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} septembre 2018, par jour et par enfant. (**Unanimité**) :

RESTAURANT SCOLAIRE	
Domicilié dans la Commune	
QF/ Mois	Prix du Repas en €

QF inférieur à 500 €	0,90
QF de 501 € à 749,99 €	2,00
QF de 750 € à 1.249,99 €	2,30
QF à partir de 1.250 €	2,70
Domicilié Hors Commune	
QF/ Mois	Prix du Repas en €
QF inférieur à 750 €	2,00
QF de 751 € à 1.249,99 €	2,50
QF à partir de 1.250 €	3,00

- ▶ Pour tout dossier incomplet ou inexact, il sera appliqué le tarif le plus élevé, soit :
 - 2,70 € pour les enfants domiciliés à Pons
 - 3,00 € pour les enfants non domiciliés à Pons
- ▶ Pour les adultes prenant leur repas au Restaurant Scolaire, le tarif sera de 5,30 € le repas.

INDIQUE que pour la garderie périscolaire organisée dans les écoles maternelle et élémentaire les tarifs sont fixés de la façon suivante. **(Unanimité)** :

- Tarifs appliqués pour chaque tranche horaire du matin et du soir
- Tarifs appliqués les jours de garderie périscolaire à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin (7h30-8h40) et soir (16h30-18h30).

Domicilié dans la Commune	
QF/ Mois	Prix en €
QF inférieur à 500 €	1,00
QF de 501 € à 749,99 €	1,20
QF de 750 € à 1.249,99 €	1,50
QF à partir de 1.250 €	1,80
Domicilié Hors Commune	
QF/ Mois	Prix en €
QF inférieur à 750 €	1,40
QF de 751 € à 1.249,99 €	1,70
QF à partir de 1.250 €	2,00
Une somme forfaitaire de 5 € sera due pour tout dépassement horaire de plus de 5 minutes après 18h30 le soir.	

CONFIRME, au nom de la Ville de Pons, la poursuite de l'application d'encaissement des titres payables par internet dénommée TIPI réglementée par une convention avec la DGFIP permettant la gestion de l'application.

DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire Agrippa d'Aubigné, pour l'organisation d'une classe transplantée, d'un montant de 4.160 €, **PRÉCISE** que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé. **(Unanimité)**.

DÉCIDE d'adhérer au Club entreprise du Pays Pontois, **PRÉCISE** que la cotisation, pour la participation de 2 personnes, est fixée à 190 €/an pour l'année 2018. **(Unanimité)**.

APPROUVE la convention avec le centre social pour l'année 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document à intervenir, **DÉCIDE** de verser au centre socio-culturel de Pons. **(Unanimité)** :

- une subvention de fonctionnement, en dehors du service Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de 20.000 €
- pour l'accueil de loisirs sans hébergement : une subvention de fonctionnement spécifique de 20.000 €
- pour l'accueil de loisirs sans hébergement et afin de venir en aide aux familles Pontoise, une subvention à raison de 3 € par journée/enfants (de Pons). Cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs (comptabilité du service accueil loisirs, nombre de journées/enfants Pontois et noms et adresses des familles Pontoises.
- de reverser au centre social, le montant de subvention versée par la C.A.F. dans le cadre du contrat enfance jeunesse, soit 16.694,71 €
- une subvention pour le paiement du solde des prestations effectuées dans le cadre des TAP : 2.281,50 €.

APPROUVE les termes de la convention proposée par la Société CTR pour mettre en oeuvre une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale visant à identifier les possibilités d'optimisation de la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la Commune de Pons, **RAPPELLE**, comme indiqué dans ladite convention, que la rémunération de la Société CTR est établie au taux de 20 % applicable à l'ensemble des recettes et qu'elle sera facturée selon les conditions suivantes : 50 % à la date de remise du rapport technique et financier et 50 % à la date d'émission des titres de recettes, **RAPPELLE**, comme indiqué dans ladite convention, qu'en tout état de cause et quel que soit le montant global des recettes à percevoir dans ce cadre, la rémunération de la Société CTR ne pourra être supérieure à 25.000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires. **(Unanimité)**.

APPROUVE les termes de la convention proposée par la Société Ecofinance Collectivités pour établir un diagnostic sur la fiscalité locale sur la Commune de Pons, **RAPPELLE**, comme indiqué dans ladite convention, que la rémunération de la Société Ecofinances Collectivités pour cette étude se monte à 4.500 € HT (somme forfaitaire), payable pour 60 % à la signature et le solde à la remise du rapport et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires. **(Unanimité)**.

S'ENGAGE à participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie, pour l'année 2018, suivant le calcul ci-après : 26 élèves d'élémentaire x 700 € = 18.200 € + 7 élèves de maternelle x 1.100 € = 7.700 €, total arrondi à 26.000 €, **PRÉCISE** que les modalités de calcul de la participation communale sont les mêmes que celles appliquées aux élèves des écoles publiques de Pons, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée et tout document à intervenir. **(Unanimité)**.

DECIDE DE TRANSFÉRER au SDEER la compétence optionnelle "Infrastructure de recharge de véhicules électriques" pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité et **DÉCIDE de DONNER MANDAT** à M. le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert. **(Unanimité)**.

DÉCIDE que la voie du lotissement des Tournesols recevra la dénomination suivante, selon le plan ci-dessous : **Impasse des Tournesols. (Unanimité)**.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 22 H 00.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE,

Jean-Luc DIBAR



Affiché le :

11/04/2018